



Démontage d'une haie mitoyenne

Par **Maurice59**, le **05/05/2008 à 20:41**

Bonjour
j'ai demandé à mon voisin de cloturer la haie mitoyenne car son chien venait visiter notre terrain régulièrement, crever les ballons et voler des chaussures en nous laissant régulièrement des besoins dans la plouse.
(Rq: je possédais un grillage qui n'a pas supporter les assauts du chien)
Mon voisin a demonter la haie sans mon accord et mis une palissade brise vue qui démarre sur son terrain et se termine en mitoyenneté.
A aucun moment il ne m'a consulté pour m'indiquer ce qu'il allait faire.
Aujourd'hui ce monsieur me demande de remettre un grillage pour protéger sa palissade car n'en n'ayant plus l'utilité, je l'ai enlevé.
J'aurais voulu savoir quels sont mes droits car ce monsieur ne veut pas discuter il veut absolument un second grillage de mon côté et menace de démonter la palissade soit de façon provisoire soit de façon définitive.
J'habite dans une ville proche de Lille.
J'aurais également voulu savoir si je dois légalement prcéder à une régularisation des frais engagés s'il venait à me les réclamer
Merci d'avance de vos conseils
Cordialement

Par **Erwan**, le **05/05/2008 à 22:41**

Bjr,
une clôture mitoyenne ne peut pas être retirée sans l'accord des deux propriétaires.
Votre voisin ne peut rien poser sur votre terrain, ne serait-ce que partiellement.
Si c'est lui qui a pris l'initiative de démolir la clôture mitoyenne, c'est à lui de la restaurer.
Il ne peut pas vous forcer à installer une clôture privative sur votre terrain, même pour protéger la sienne ; qui n'est d'ailleurs pas la sienne puisqu'elle remplace la clôture mitoyenne en commençant même sur votre terrain.

Par **Maurice59**, le **05/05/2008** à **22:47**

Merci pour votre réponse par contre si la haie n'avait pas été mitoyenne le résultat aurait il été le même?

Par **Erwan**, le **05/05/2008** à **23:05**

Bjr, rnrnquand la haie n'est pas mitoyenne, chacun fait ce qu'il veut de ses affaires... rnrnLa mitoyenneté est une forme d'indivision.